



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(Comité de sécurité de l'ADN)****Trente-troisième session**

Genève, 27-31 août 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :
autres propositions****Modifications concernant la protection contre l'explosion
à bord de bateaux-citernes de navigation intérieure****Rectificatif****Communication du Gouvernement de l'Allemagne*, ******1. Paragraphe 16***Remplacer* « proposition figurant au paragraphe 4 » *par* « proposition figurant au paragraphe 9 ».**2. Paragraphe 17***Remplacer* « proposition figurant au paragraphe 6 » *par* « proposition figurant au paragraphe 12 ».

* Texte diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2018/32/Corr.1.

** Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1 (9.3)).

